

Angers, le 7 mai 2019

## Santé

# **Via Trajectoire, un outil simple et unique pour faciliter les inscriptions en établissements pour personnes âgées**

Le Département et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ont déployé, depuis plusieurs mois, l'outil national Via Trajectoire grand-âge dans le Maine-et-Loire. Ce portail internet public et gratuit présente de multiples avantages comme la recherche par thématiques des établissements pour personnes âgées, un dossier d'inscription unique et durable, un suivi en temps réel des demandes ou un dossier médical en ligne.



**Contact presse** : Julien Remy, j.remy@maine-et-loire.fr, 06 07 37 85 18  
ou service communication de l'ARS, ars-pdl-communication@ars.sante.fr, 06 78 26 56 94.

## Le contexte

Pour fluidifier et simplifier le parcours des personnes âgées, le Département et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ont déployé le site viatrajectoire.fr, dans le Maine-et-Loire, **depuis mars 2018**.

En Pays de la Loire, la Vendée, la Sarthe et la Mayenne ont également mis en place ce service qui permet aux familles ou aux aidants de trouver un établissement pour personnes âgées et de faire directement, en ligne, les demandes d'inscription nécessaires.

## Les principales missions de l'outil Via Trajectoire grand-âge

- **Simplifier**

L'objectif premier de Via Trajectoire grand-âge est d'en finir avec la multiplicité des dossiers papier. Avant, pour s'inscrire auprès de quatre établissements, il fallait remplir quatre dossiers, fournir quatre certificats médicaux... Désormais, avec ce dispositif **gratuit et sécurisé**, la constitution d'un **dossier unique donne la possibilité de pouvoir l'adresser de manière simultanée, en un clic à tous les établissements souhaités**. **Plus besoin, non plus, de renouveler l'opération chaque année.**

- **Y voir plus clair**

Dans le Maine-et-Loire, même si les statistiques prouvent que les personnes âgées de plus de 75 ans vivent mieux qu'au niveau national (*taux de pauvreté de 8,4 % contre 10,2 % selon un recensement de l'Insee datant de 2012*), la tarification des établissements reste un critère de sélection important. Via Trajectoire, en plus de **recenser les 184 hébergements publics et privés du département**, donne l'opportunité **d'effectuer des recherches très fines en fonction de critères** : situation géographique, prestations de confort, soins requis et donc tarifs.

Ce point est essentiel pour aboutir à des projets correspondant mieux aux ressources disponibles des personnes âgées, notamment leurs pensions de retraites.

- **Suivre l'avancée de ses demandes**

Auparavant, les familles qui avaient trouvé satisfaction dans une structure pouvaient oublier de décliner leurs autres demandes. De ce fait, des files d'attente se créaient et il était bien difficile de s'y retrouver en fonction des désistements des uns et des autres.

Via Trajectoire corrige ces incertitudes par deux leviers : un **suivi en temps réel** des demandes, avec des informations claires (lu, accepté ou refusé, avec un motif obligatoire en cas de refus) et une suppression **immédiate des listes d'attente** lorsqu'un choix a été validé dans un établissement.

## Comment ça fonctionne ?

L'inscription est simple. Il suffit de disposer d'une adresse mel pour s'enregistrer avec identifiant et mot de passe, en se connectant sur [viatrajectoire.fr](http://viatrajectoire.fr). Le site ressemble à un tableau de bord dans lequel on entre par trois portes : le particulier, les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux, le médecin traitant.

**ViaTrajectoire**  
Une orientation personnalisée

Recherche et inscription en maison de retraite

Accueil | Qui sommes-nous ? | Types d'hébergements | Démarches | Aides sociales | Besoin d'aide?

**Vous souhaitez trouver une maison de retraite ?**

ViaTrajectoire est un portail d'orientation. Il vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères. Il vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier. Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, les Régions et les Conseils départementaux.

Le site ViaTrajectoire propose à toute personne qui cherche une place en maison de retraite :

- un annuaire national des maisons de retraite,
- une aide à la recherche des établissements répondant à vos critères,
- le formulaire unique national de demande d'admission,
- la transmission sécurisée des données médicales.

ViaTrajectoire est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé. Pensé pour simplifier votre admission en maison de retraite, il est accessible aux personnes que vous désignez ou qui agissent en votre nom.

**Faire ma démarche en ligne**

- 1 Cliquer sur "Créer mon dossier"
- 2 Remplir le dossier  
Il est constitué de 2 volets : administratif et médical. Le volet médical sera mis à disposition du médecin que vous aurez déclaré.
- 3 Rechercher des établissements  
A partir d'un grand nombre de critères, trouver les maisons de retraite les plus adaptées et envoyer vos demandes.
- 4 Consulter les réponses  
A tout moment, consulter les réponses aux demandes effectuées et accepter ou refuser les propositions d'admission des établissements.

**Consulter l'annuaire**

- **Faire une recherche simple**  
Renseigner le champ "Code postal ou Ville" dans le cadre à droite et visualiser les maisons de retraite à proximité.
- **Faire une recherche avancée**  
Cliquer sur "Recherche avancée" pour affiner la recherche d'établissements.
- **Sélectionner et demander des établissements**  
Pour pouvoir sélectionner des établissements et envoyer des demandes, il faut créer un dossier ou se connecter à son dossier puis aller dans l'onglet "Pré-sélectionner des établissements".

**Nos partenaires**

- Consulter la liste des contacts en région en cliquant sur le lien ci-dessous  
[Consulter la liste des contacts en région](#)
- Consulter la liste des ARS en cliquant sur le logo ci-dessous
- Consulter le site de la CNSA en cliquant sur le logo ci-dessous

Confidentiel et sécurisé  
Service public gratuit

ACCÉDER À MON DOSSIER

CRÉER MON DOSSIER

ACCÉDER À MON DOSSIER

N° de dossier  
Mot de passe  
Mot de passe oublié? OK

RECHERCHER DANS L'ANNUAIRE

Code postal ou ville  
Recherche avancée OK

RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL GÉNÉRALE

- Pour le particulier

La consultation de l'annuaire (100 % des structures départementales y sont affichées, elles ont toutes accès à leur tableau de réception des demandes) et la recherche des établissements correspondants aux critères est le **point de départ de la démarche**.

**De nombreux « types » d'établissements représentés**

Les Établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad), les Accueils de jour, les Hébergements temporaires, les Établissements d'hébergement de personnes âgées autonomes (Ehpa), les Résidences autonomie et les Unités de soins de longue durée (USLD) sont toutes impliquées et représentées sur le nouveau portail internet.

Vient ensuite la **création du dossier d'inscription** à proprement parler. Il peut être complété par la personne âgée, un aidant familial ou un aidant professionnel, tout en garantissant l'**anonymat** des renseignements médicaux contenus. Ce dossier peut être réactualisé ou complété à tout moment, **sans limite de temps** (y compris après un refus en liste d'attente).

Le contenu peut ensuite être adressé à 40 établissements maximum **dans toute la France** puisque l'annuaire est national. Une personne dont les enfants se trouveraient relativement éloignés peut ainsi multiplier les possibilités à partir d'un seul document.

- [Pour les professionnels de Santé, le Département et l'ARS](#)

En plus des renseignements « administratifs », il est également indispensable de bien renseigner le médecin traitant. Une notification parviendra à ce professionnel de Santé. Disposant d'un accès sécurisé, ce dernier ne remplira qu'une seule fois le volet médical - même si la personne âgée a formulé plusieurs demandes - un gain de temps appréciable pour les professionnels.

Une grille d'évaluation autonomie (Aggir), qui définit le degré de dépendance du demandeur, devra être jointe.

Pour le Département et l'Agence régionale de santé, Via Trajectoire représente un observatoire statistique précieux pour avoir une meilleure connaissance des besoins de la population et ses évolutions.

## Les statistiques dans le Maine-et-Loire (fin avril)

100 % des structures connectées (184 exactement, dont 130 Ehpad qui représentent 10 447 lits).

Dans le département, 500 médecins sur 731 ont déjà déposé des certificats médicaux.

5 249 dossiers dématérialisés correspondant à 19 421 demandes ont été créés en Maine-et-Loire (la moyenne est de quatre établissements contactés par dossier).

3 649 dossiers ont été créés par des usagers ou aidants familiaux du Maine-et-Loire. Les autres dossiers du 49 (1 600) ont été créés par des accompagnants professionnels : 1 134 par les services sociaux des établissements sanitaires et 466 par des accompagnements médico-sociaux dont 260 par les Clic.

D'après les fichiers de l'Insee (datant de 2017), sur 805 888 habitants dans le Maine-et-Loire, 24 % ont + de 60 ans et 9,5 % ont + de 75 ans. La première « catégorie » va évoluer d'un quart, aujourd'hui, à un tiers en 2050. La seconde devrait, elle, culminer à 16 %.

Par ailleurs, 40 % ou 20 000 habitants de + de 80 ans, sur les 50 000 recensés, vivent seul.

## Une mise en place progressive

Avant la disparition définitive des formulaires papier, fin avril, Via Trajectoire s'est installé, en douceur, dans le Maine-et-Loire. Le Département et l'ARS ont cofinancé le recrutement d'une chargée de mission (Marie Rémy) pour piloter, pendant 18 mois, le déploiement de l'outil dans l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées, qu'ils soient médicalisés ou non, et d'animer des formations.

### 960 personnes formées dans le Département

Des formations sur l'outil ont eu lieu entre juin 2018 et mars 2019. En 116 sessions, elles ont permis de former 960 personnes (établissements sanitaires, les professionnels de la MDA, les associations tutélaires (Udaf...), les mandataires judiciaires privés, les directeurs des établissements pour personne âgées, les professionnels des établissements des personnes âgées désignés par les directeurs, les médecins libéraux, les aidants professionnels, les usagers, les Clic).

### Des réunions d'information grand public au mois de juin

Pour se familiariser avec l'outil et répondre aux questions, une permanence d'information sera ouverte aux usagers dans quatre communes du département.

- **Jeudi 6 juin** de 14 à 16 heures à l'amphithéâtre du Centre de rééducation des Capucins,  
11 boulevard Jean-Sauvage à **Angers**.
- **Jeudi 13 juin** de 17h15 à 18h30 à la salle des bruyères, 4 rue Jean de la Bruyère à **Cholet**.
- **Jeudi 20 juin** de 14 à 16 heures à la Maison de Pays, route d'Aviré à **Segré**.
- **Jeudi 27 juin** de 14 à 16 heures à la salle les écuyers du Centre hospitalier,  
1 rue du Docteur-Rabilloud à **Longué-Jumelles**.

Informations et inscription(s) au 06 48 21 91 84.

**Qu'est-ce qu'un Clic ?**

Les neuf Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (Clic) du Maine-et-Loire s'adressent aux retraités, aux personnes âgées, à leur entourage mais également aux professionnels de l'action gérontologique. Ils travaillent en réseau avec l'ensemble des partenaires locaux s'occupant des personnes âgées (centres communaux d'action sociale, communes, caisse régionale d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, services d'aides à la personne, établissements d'accueil, hôpitaux, professionnels de santé) pour assurer un accompagnement personnalisé.